

Unité de soins intensifs pour enfants

Centre Hospitalier Théophile Roussel



Mis à jour le 25 octobre 2022

Présentation

L'Unité de Soins Intensifs pour enfants (USI) est une unité intersectorielle dédiée aux patients des 4 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile (78103, 92102, 92103, 92104) relevant du Centre Hospitalier Théophile Roussel. Toutefois, en fonction de la disponibilité des lits, l'unité peut accueillir des patients d'autres secteurs d'Ile-de-France (communes des Hauts-de-Seine, des Yvelines et certaines communes du Val d'Oise).

L'unité accueille des patients âgés de 6 à 12 ans souffrant de troubles psychiques aigus et/ou se trouvant dans une situation de crise ne permettant pas le maintien dans leur milieu ordinaire. Les troubles qu'ils présentent nécessitent des soins intensifs et un accompagnement contenant.

L'offre de soins :

- > Prise en charge thérapeutique à partir de soins institutionnels,
- > Activités et ateliers thérapeutiques à médiation,
- > Entretiens médicaux et soignants individuels et familiaux,
- > Evaluation psychologique,
- > Bilans psychomoteurs,
- > Travail de coordination partenariale avec les intervenants sociaux et médicaux,
- > Initiation et/ou réévaluation d'un traitement médicamenteux dans certaines situations,
- > Bilan somatique auprès du pédiatre,
- > Evaluation psychopédagogique par l'Unité d'Enseignement et aide à la reprise d'une scolarité.

Objectifs & Missions

- > Favoriser un apaisement psychique de l'enfant pour lui permettre de réinvestir ses différents lieux de vie et de soins,
- > Réaliser une évaluation psychopathologique et/ou thérapeutique,
- > Apporter une aide à l'orientation du projet de soin ambulatoire en lien avec les équipes assurant les soins à long terme,
- > Permettre une observation de l'enfant à distance du milieu ordinaire.

Coordonnées



Thématique

- Soins psychiques



Type de structure

- Unité d'hospitalisation en psychiatrie



Public concerné

- Enfants



Zone d'intervention

- Infra-territoire Yvelines Nord (sectorisé)



Modalités d'accès

Les patients sont adressés par le médecin, la structure de soins de secteur (CMP, CATTP, HDJ) ou le psychologue référent de l'enfant (adresse e-mail dédiée : usi.cs@th-roussel.fr).

Par la suite, une consultation est proposée dans les plus brefs délais.

L'enfant est alors reçu avec sa famille par un pédopsychiatre et une soignante, afin d'évaluer la possibilité d'une hospitalisation.

Au terme de cet entretien, le médecin pose l'indication de l'hospitalisation et évalue le degré d'urgence à hospitaliser l'enfant.

Les parents restent décisionnaires et le consentement du jeune est toujours recherché.

Fichiers téléchargeables

 [Plaquette USI](#)